

Image not found or type unknown



Regroupement familiale avec mon époux

Par **karine**, le **03/03/2009** à **18:45**

résidant en france avec une carte de séjour de dix ans, je suis interimaire mon époux réside au maroc je souhait le faire venir en france quelle sont les condition administrative et est ce que je doit posséder un contrat de travail a durée indeterminer afin de vivre notre vie de couple. merci de me répondre.